

## Association familiale Orlay

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention de l'association familiale d'Orsay, le conseil décide de demander communication des statuts avant de prendre une décision.

## Demande de subvention Caisse écoles libres

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la Caisse de l'Ecole libre, cette demande est rejetée par 9 voix contre 3 et 1 abstention.

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de la délégation régionale à la famille de l'enseignement, pour attribution de primes à la natalité; estimant que ce dernier appartient à l'état.

## Echelle de traitement du personnel communal

Le conseil décide d'établir l'échelle de traitement du personnel communal d'après la circulaire préfectorale du 1 Novembre 1944, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1945. Population 1.099 habitants.

Emplois	1 <sup>er</sup> cl	2 <sup>o</sup> cl	3 <sup>o</sup> cl	4 <sup>o</sup> cl	5 <sup>o</sup> cl	6 <sup>o</sup> cl	7 <sup>o</sup> cl
Secrétaire de Mairie	21.340	23.140	24.940	26.740	28.540	30.340	32.140
machiniste	13.000	14.000	15.000	16.000	17.000	18.000	19.000
concierges	12.000	12.500	13.000	13.500	14.000	14.500	15.000
Apparteur	12.000	13.000	14.000	15.000	16.000	17.000	18.000
femme de Service	10.000	10.500	11.000	11.500	12.000	12.500	13.000
garde du cimetière	12.000	12.500	13.000	13.500	14.000	14.500	15.000
chef cantonnier	13.000	14.000	15.000	16.000	17.000	18.000	19.000
cantonnier	12.000	12.500	13.000	13.500	14.000	14.500	15.000

Indemnité de résidence familiale = 6 enfants et plus = 32.000 -  
4 et 5 enfants 25.600 - 3 enfants 19.200 - 2 enfants 12.800 - 1 enfant : 11.200 -  
sans enfant = 9.600 - autres agents = 8.000 francs.

Le conseil municipal après avoir entendu lecture de la lettre de M. le directeur des contributions directes du 21 Nov 1944, et de la décision de la commission municipale des impôts directs du 14 déc 1944, décide de fixer le montant approximatif des abattements minima applicables pour 1945 pour charges de famille =

contribution malakite = 10 francs -

Taxe d'habitation = 280 "

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 29 Nov 1944, de M. Gallaud, demandant sa démission de conseiller municipal. Le conseil prend acte de cette démission et décide de la transmettre à M. le maire de l'arrondissement.

Le conseil donne un avis favorable au budget primitif de 1945, établi par la commission administrative de l'hôpital.

## Assistance aux vieillards

Deux demandes admises.

La séance est levée à 12<sup>h</sup> 30.

*Le Maire* *Le Secrétaire* *Le Trésorier* *R. Miquel* *J. L. Gommeau*  
*Le Conseil* *Le Comptable* *Le Secrétaire* *Le Directeur* *H. Henriet*  
*H. Guérin* *H. Guérin* *J. Bourguignon* *Le Secrétaire* *H. Henriet*  
*H. Guérin* *H. Guérin* *J. Bourguignon* *Le Secrétaire* *H. Henriet*

# Election de la Rosière

11 Mars 1945

Le onze mars mil neuf cent quarante cinq, quinze heures, le conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire, Berthaud, Le Ferre, Auffauts, Bornier, Bouquin, Chartier, Farre, Hamard, Lauriat, Mon, Léonard Alexandre, Monnet, Peninou, Pétot, Taudron. Mme Henry Escutie (absents : M. Vergne, Chauveau, absent M. Paillot, Lefèvre Henri, Léonard René, Deschamps -)

Le conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assistés des personnes Notables qui, connues le 6 Mars 1945, ont répondu à l'appel de leurs noms : M. M. Bertrand Marcel, Bertrand Maurice, Pinon, le Curé, Charton, Héard, Bleaut, Galland, Fabre

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Anchani relatif à l'élection de la Rosière, et de la liste d'inscriptions comprenant 3 candidats.

MIROGLIO Arlette - 7 passage du Chemin de Fer, née à Paris le 14 février 1920 - femme de ménage chez Mme SALOMON, 9 rue des Sablons à Orsay - ancienne pensionnaire de l'Orphelinat Ste Suzanne - a une soeur de 27 ans, dont le mari est prisonnier de guerre - la mère est décédée et le père remarié - s'est déjà présentée en 1939.

GAUDIN Huguette - 1 rue Verrier à ORSAY où elle est née le 21 mars 1927 - femme de ménage chez Mme Mermet 4 rue de Courtabœuf - fille unique, le père est prisonnier de guerre, la mère fait des ménages.

GUERIN Huguette - domiciliée à ORSAY, 5 rue de Versailles - née à ORSAY le 14 février 1926 - travaille aux P.T.T. rue d'Alleray à Paris dactylo - le père travaille - une soeur de 14 ans.

Procéde au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants  
1<sup>er</sup> tour :

Miroglia Arlette : 19 voix

Gaudin Huguette 6 voix

Guerin Huguette

Melle Miroglia ayant obtenu la majorité des suffrages est choisie Rosière de 1945

La cérémonie de la proclamation est fixée au 2<sup>er</sup> Mai

*Le 2<sup>er</sup> mai 1945  
à Orsay  
Le maire M. Leroux  
Le conseil municipal  
M. Bertrand Marcel  
M. Bertrand Maurice  
M. Pinon  
M. le Curé  
M. Charton  
M. Héard  
M. Bleaut  
M. Galland  
M. Fabre*

*Le 2<sup>er</sup> mai 1945  
à Orsay  
Le maire M. Leroux  
Le conseil municipal  
M. Bertrand Marcel  
M. Bertrand Maurice  
M. Pinon  
M. le Curé  
M. Charton  
M. Héard  
M. Bleaut  
M. Galland  
M. Fabre*

*Le 2<sup>er</sup> mai 1945  
à Orsay  
Le maire M. Leroux  
Le conseil municipal  
M. Bertrand Marcel  
M. Bertrand Maurice  
M. Pinon  
M. le Curé  
M. Charton  
M. Héard  
M. Bleaut  
M. Galland  
M. Fabre*

# Séance du 11 Mars 1945

Le dimanche onze mars mil neuf cent quarante cinq, seize heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay. Lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lerause, Maire.

Etaient présents - M. M. Lerause, Maire, Bertiaux. Le Févre, adjoint M. Bonnier, Baquin, Chartier, Favre, Hamard, Lannat, Mon. Legrand Alexandre, Moret, Pennon, Pretot, Taudron. Mme Henry.

Excusés - M. Vergne et Chanfreau, absents - M. Paillote, Lefèvre Henri, Legrand René, Deschamps.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pretot, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Messier indiquant qu'il n'accepte pas les propositions du conseil Municipal pour le remontage de l'horloge et renseigne compte qu'il a eu une proposition de M. Minard. Le conseil est d'accord pour allouer à ce dernier le 2.000 francs annuels, proposés à M. Messier, et décide d'accorder une indemnité de 600 francs par an à M. Quillet, concierge de la Mairie pour le remontage des pendules des écoles.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet en date du 1er Mars 1945 indiquant qu'il est impossible à Mme Paillote de remplacer son mari déporté en Allemagne aux séances du conseil municipal.

Le conseil décide d'attendre le retour de M. Chanfreau pour étudier la question du porteur de dépêches.

Le conseil donne lecture d'une lettre de M. Faubrad demandant une réduction du prix de location de 5.000 francs qu'il avait accepté en 1944 pour le terrain du dépôt. Le conseil, considérant que ce terrain avait été pris à l'estai par M. Faubrad, déclare qu'il lui est impossible de consentir une réduction et décide de demander l'abandon du terrain par l'occupant.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Valade, transmettant une pétition demandant pour mettre fin à la façon inhumaine dont sont transportés les voyageurs de Paris St-Rémy depuis le 26 février 1945

1<sup>e</sup> Au minimum, le retour au service tel qu'il existait avant cette date, c'est à dire trains directs Paris et Massy et vice-versa.

2<sup>e</sup> Si possible le rétablissement à 15 minutes de la fréquence des passages entre Paris et St-Rémy.

Le conseil décide de transmettre cette demande aux autorités supérieures.

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention du 20 Mai 1944 pour l'administration des P.T.T., pour la construction d'un hôtel des postes à Orsay et dont il vient de lui être donné connaissance.

## Rémontage de l'horloge

Envoyé le 13 Mars 1945  
Reçu le 20 Mars 1945

## Remplacement de M. Paillote

## Porteur de dépêches

## Location terrain du dépôt

## Trafic du Métropolitain

## Construction du Bureau de poste

Envoyé le 11 Mars 1945  
Reçu le 13 Avril 1945

298

Remboursement d'une concession dans le cimetière  
Envoyé le 13 Mars 1945  
Reçu le 21 Mars 1945

Le conseil décide le remboursement à M. Jouffreux, 86 rue de Paris à Orsay, d'une concession bientôt remplacée à quelques jours par une concession perpétuelle. Soit 780<sup>fr</sup> pour la commune et 390<sup>fr</sup> pour le Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire rend compte d'une réunion tenue à la Mairie, le 24 février 1945 ayant pour but d'organiser la réception des prisonniers à leur retour de captivité et à laquelle il a été convenu ce qui suit :

Des son retour dans la commune, chaque prisonnier se présentera à la Mairie où M. le Maire lui fera délivrer immédiatement les cartes et titres d'alimentation nécessaires.

Le dimanche suivant le prisonnier sera reçu à la Mairie par M. le Maire assisté des représentants des comités de prisonniers.

Lorsque tous les prisonniers seront de retour, ils seront invités ainsi que leurs épouses et leurs enfants à assister à un vin d'honneur spécialement organisé pour eux à la Mairie, où ils seront reçus par le conseil Municipal.

L'organisation matérielle de ces réceptions sera confiée à un Comité composé de M. le Maire, président, M. Bleaut, vice-président, M. Gallaud, secrétaire, M. H. Demouche, chf. L'église, Mion, Monnet, Legrand Alexandre, Dr Lauriat, 2 femmes de prisonniers, Dr Lauriat.

Les fonds nécessaires seront pris sur les crédits réservés aux prisonniers.

Le conseil décide de pressentir la Préfecture afin de savoir ce qui est fait pour procurer des chaussures et vêtements aux prisonniers, à leur retour.

Le conseil ratifie à l'unanimité l'adoption de la Ville d'Institution de Vire par la commune d'Orsay, conjointement avec Gef. Dampierre et Saint-Rémy.

Le conseil remercie les personnes qui se sont intéressées au sort de leurs malheureux compatriotes, leurs dons ayant permis un premier envoi de près de 10 tonnes.

Le conseil remercie également M. H. Brahet et Robinet et Floc'h, qui ont fait le voyage gratuitement avec leurs camions.

La lecture est donnée des lettres de remerciements du Maire de Vire, d'une habitante et de l'Enclade française, lettres touchantes qui témoignent de la reconnaissance de ces épouses.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'enregistrement indiquant qu'il est disposé à céder à la commune les meubles laissés par les Allemands, pour en faire bénéficier les écoles de Vire.

Le conseil décide de demander l'estimation de ces meubles.

M. le Maire donne lecture du rapport de M. Le Ferre, sur le paiement des redondances de la Société Reformaise, faisant ressortir que cette société ne verse pas à la Ville la moitié du prix de l'eau qu'elle encaisse, conformément à la convention de 1931.

Le conseil adopte les conclusions de ce rapport, c'est à dire :

1<sup>e</sup> Que l'accord passé par lettre du Maire le 12 Mars 1938 avec la Reformaise, est nul.

Adoption de la Ville de Vire

Offre de la Société Reformaise

2° - Que la répartition du montant de la recette provenant de la vente de l'eau doit être faite comme le prévoit le contrat de 1931, soit la moitié pour la société Liformau et la moitié pour la commune.

3° - Qu'il y a lieu d'émettre sur la Société Liformau, un titre de recettes en vue de la perception des sommes supplémentaires qui auraient dû être encaissées depuis 1938, en appliquant strictement la formule fixée à la convention de 1931.

Le conseil décide de faire niveler les trottoirs de la rue Bassuet et d'y répandre du mâchefer.

Le conseil est d'avis d'autoriser M. Guitonelli, propriétaire rue Vaubien, voie privée, à faire raccorder une canalisation d'eau au réseau communal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures.

A rectangular area containing several handwritten signatures in blue ink. Above the signatures, the word "Rapport" is written in red ink above "M. Guitonelli". Below the signatures, there are some crossed-out or illegible names.

Du seize avril mil neuf cent quarante cinq, convocation du conseil municipal pour le dimanche vingt et un avril à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour

Le Maire

## Reunion du 22 Avril 1945

Le vingt deux avril mil neuf cent quarante cinq, neuf heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etaient présents = M. H. Leroux Maire, Berthiaux, Le Févre adjoint, M. Chanfreau, Chartier, Bonnier, Favre, Hamard, Legrand Alexandre, Legrand René, Péninon, Pretot, Mon. Taudron, Mme Henry.

Excus : M. Lannat, Cabent, M. H. Deschamps, Monnet, Paillolle, Lefèvre Henri, Bouquin, Vergne.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Pretot, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité contrairement aux indications du précédent procès-verbal, le conseil décide que les frais nécessités par l'accueil des prisonniers ne seront pris sur le crédit voté pour leur venir en aide, mais sur le crédit

des fêtes qui sera complété au budget supplémentaire.

M. le Maire fait part au Conseil que M. Minard, qui s'était chargé de remonter l'horloge s'est engagé dans l'armée, et que M. Guillet concierge de la Mairie, fera le travail.

M. le Maire demande à M. Chanfreau des renseignements sur le portage des dépêches. Celui-ci explique que l'administration des P.T.T. n'est pas tenue d'apporter un porteur de dépêches spécial, le service n'étant pas assez important, c'est pourquoi elle subventionne un porteur bénévole, de 800 francs par mois et qu'elle a demandé au Conseil municipal d'allouer une indemnité, qui est actuellement de 150 francs par mois.

Avec le trafic des colis, le gain pouvait atteindre 3.000 francs par mois, jusqu'à l'an dernier, ce qui n'est plus actuellement.

En fait de l'insuffisance de gain, il est impossible depuis plusieurs mois d'assurer le portage, ce qui cause un grave préjudice aux habitants.

L'administration des postes a donc demandé à la commune d'augmenter l'indemnité, M. Chanfreau assurant que de son côté elle fera l'effort nécessaire.

Le conseil municipal décide de porter l'indemnité de 150 francs à 300 francs par mois, à partir du 1<sup>er</sup> Mai 1945.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Supérieure demandant l'augmentation de l'indemnité qui est allouée à la Société de la Croche Saint-Charles, pour la direction de cet établissement. Le Conseil décide de porter cette indemnité de 500 francs à 800 francs par mois à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1945.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la maison Collineau de Paris, proposant le prix de 3.500 francs, pour la réparation de l'harmonium des Ecoles.

Le conseil décide de faire faire cette réparation, le crédit sera pris sur l'entretien des Ecoles, mais du fait que cet appareil a été complètement remis en état il y a quelques années, il estime qu'il n'est pas apporté assez de gain dans la garde du matériel, et est d'avis de rendre les directeurs responsables des dégradations faites par les élèves du fait de cette négligence.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du receveur municipal demandant de prendre une délibération pour régulariser les dépassements de crédits de l'exercice 1944 et lui permettre de régler les entrepreneurs avant le vote du budget supplémentaire.

Le conseil note les crédits suivants :

1 - 1. - Honoraires et indemnité du Secrétaire

2 - . . . Dernières administratives

5. francs

30. francs

## Remontage de l'horloge

## Porteur de dépêches

Succès 23 avril 1945  
Réponse 31 Mai 1945

## Sœur de la Croche

Succès 23 avril 1945  
Réponse 28 Avril 1945

## Réparation du Grand Chant

23 avril 1945

## Dépassements de Crédit

Succès 10 mai 1945  
Réponse 8 Mai 1945

Ch 1 art 4 - assurances sociales	4.612,30
10 - fonds National compensation	25.000,-
Ch 2 art 1 - frais de bureau	2.145,-
1 art 1 - salaire personnel voire communal	41.799
2 - assurances sociales	4.438
Ch 8 art 23 - frais gestion voirie urbaine	504,-
Ch 9 art 4 assur. sociales préfecture du marché	34,-
Ch 10 art 1 - honoraires architectes	3.896
Ch 12 art 2 - traitements personnel des bâtiments	2.065
3 - assurances sociales	238
5 - entretien des bâtiments communaux	39.859
13 bis - traitements conservateur du cimetière	3.528
15 - assurances sociales	270
29 - consommation eau	4.243
Ch 13 art 7 - traitements du concierge	7.541
8 - assurances sociales	910
14 - entretien des écoles	15.942
16 - chauffage	820
17 - éclairage	3.261
Ch 15 art 1 entretien du terrain de jeu	5.000,30
Ch 17 art 6 personnel de la crèche	1349,-
31 - versement au B. Bce basse spectacles	14.534
Ch 29 art 5 - frais déplacement des adjoints	5333
12 - versement indemnités assurances sociales	88
Ch 15 add. Impôt cédulaire	31.142
29 . Achat suffrage universel	3515
	253.463

Les fonds libres de l'exercice 1944 se montent à  
les restes à recouvrer

281.912,-

403.763

Le conseil décide d'adhérer à l'Union Amicale des Maires Patriotes de la Région Parisienne. Vote une cotisation annuelle de 380 francs, dont le montant sera prélevé sur le crédit inscrit au budget primitif de 1945 sous la rubrique "Abonnement à diverses publications".

M. le Maire rend compte au conseil que Mme Lahalle, propriétaire d'une concession quinzenaire a acheté une concession perpétuelle et demande le remboursement des années restant à courir sur la concession quinzenaire. Le conseil accepte ce remboursement. Le prix de la concession est de 585 francs soit 516 francs pour 14 ans, représentant 38 francs pour le bureau de bienfaisance et 36 francs pour la commune.

Le conseil décide l'achat d'une machine à écrire pour le service du rationnement, à la maison André Gillet à Paris, pour le prix de 8.350 francs. Le crédit sera pris sur les frais de bureau de la Mairie, qui

### Association Amicale des Maires Patriotes

23 avril 41

28 avril 41

### Remboursement d'une concession

23 avril 41

28 avril 41

### Achat d'une machine à écrire.

23 avril 41

28 Avril 41

sera augmenté en conséquence au budget supplémentaire.

### Canalisation d'eau, 3 Rue de Lozère

Le conseil municipal décide de demander aux autres propriétaires de la cour commune, 3 rue de Lozère, s'ils欲ent participer dans les frais de canalisation d'eau.

### Barf du creusement des fosses

10  
13. H.  
+ Juv.

Le conseil décide de porter les tarifs des creusements de fosses au plus haut, qui sont acquittés par les familles.

fosses de 1m 50 = 130 francs au lieu de 100 francs.

creusement supplémentaire - 90 francs au lieu de 70 francs -

exhumations 90 francs au lieu de 70 francs

caveau provisoire 33 francs d' 25 francs

fosses d'enfants 50 francs d' 25 francs - Sauf que n'a pas

subi d'augmentation lors de la dernière réunion.

Le conseil décide de porter le taux de l'assistance aux vieillards à 400 francs par mois, à compter du 1 janvier 1945, mais estime que ce taux est insuffisant et qu'il y aurait lieu de le porter à 600 francs par mois.

Le conseil décide de porter les frais de fonctionnement à 18.000 francs par an au lieu de 12.000 francs, à partir du 1 janvier 1945, le taux des frais de fonction des adjoints étant inchangé.

Conformément à la circulaire du 4 avril 1945, le conseil décide l'attribution d'un acompte de 300 francs par mois, communes situées à moins de 25 km de Paris, aux agents communaux titulaires ou remunerés sur la base d'échelles annuelles qui consacrent toute leur activité au service de la commune, à partir du 1 janvier 1945.

Monsieur Mion demande qu'un stère de bois soit distribué aux prisonniers de guerre rapatriés, M. le Maire fera une démarche aux Eaux et forêts pour obtenir l'attribution nécessaire.

En raison de la date de la fête des Mères, le conseil décide de reporter le couronnement de la Rotière au 10 juin.

Mme Henry constate que la réfection sommaire de la rue Bostuet, décidée à la précédente réunion n'a pas été faite. M. le Maire explique que le manque de camion a empêché le transport du mâchefer.

M. Chapeau rend compte que par suite du mauvais fonctionnement de la descente des gouttières, la boîte aux lettres 26 rue de Paris prend l'eau par suite des pluies abondantes.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à M<sup>e</sup>.

The signatures are handwritten in blue and black ink. From left to right, they appear to be:

- Mr. Léopoldine
- Levy
- Mr. Chapeau
- Lebel
- Mr. Chambon
- Mr. Chauvin
- Mr. Delmas
- Mr. Vautour

# Installation du conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de 2 adjoints

Séance du 18 Mai 1945

L'an mil neuf cent quarante cinq, le dix huit du mois de Mai à 21 heures, les membres du conseil Municipal de la commune d'Ortaf proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 29 avril et 13 Mai se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et ff de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents M. M. des conseillers municipaux  
 Bertiaux Paul - Léraux François - Le Ferre Charles - Mion Raifmond -  
 Farre Maxime - Puveland Marcel - Martin Louis - Hamard Marcel  
 Chanfreau Damien - Peninon Jules - Mme Henry Yvonne - Marchand Henri  
 Bonnier Jean - Clément Roger - Moreau Marion - Le Roux Marcel  
 Paris Yvonne - Dibet Jean - Paillote Paule - Gosse Gabrielle  
 Segros Raifmond - Vincent Auguste - Lauriat Ernest.

Absents M. M. Dibet Jean, "excuse".

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Léraux, Maire qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Bertiaux, Léraux, Le Ferre, Mion, Farre, Puveland, Martin, Hamard, Chanfreau, Peninon, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Clément, Moreau, Le Roux, Mme Paris, M. Dibet, Mme Paillote, Mme Gosse M. Segros, Vincent, Lauriat.

M. Léraux le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour Secrétaire M. Puveland

## Élection du Maire

### 1<sup>e</sup> tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, ff et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis forme au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants -

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : → 22

22 bulletins blancs ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 1

: 21

Majorité absolue : 11

M. Leroux 13

M. Berthaux 8

Ont obtenu : M.  
M.

M. Leroux ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

### Election du 1<sup>er</sup> adjoint

Le déroulement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

à déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Berthaux = 19

ont obtenu : M. Le Ferre 2

M. ne Henref 1

M. Berthaux ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.

### Election du 2<sup>e</sup> adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du second adjoint.

Le déroulement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

à déduire bulletins blancs, ect ...

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

M. Le Ferre 11 Faure 1

ont obtenu : M. ne Henref 5

M. Mon 2

M. Le Ferre ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé second adjoint

### Election du 3<sup>e</sup> adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection du

3<sup>e</sup> adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins blancs dans l'urne

a déduire

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

M.

ont obtenu : M.

M.

M.

Ainsi obtenu la majorité des suffrages

exprimés a été proclamé 3<sup>e</sup> adjoint.

M. H. Le Févre, Favre, Bonnier, L. Roux, Vincent

M. H. Berthiaux, Chanfreau, Penelaud, Mme Paillote, Peninon

M. H. Le Févre, Martin, Mme Hamard, Moreau, Marchand, Legros  
Dibet, Favre.

Mme Gosse, M. Marchand, Clement, L. Roux, Hamard, Peninon, Dibet

M. H. Mme Peninon, Mme Henruf, M. H. Dibet, Clement

M. H. Chanfreau, Le Févre.

Mme Gosse

M. H. Laviat, Legros, Dibet

M. Laviat, Mme Paris, M. Le Févre

Mme Paris, M. Clement, M. Henruf, Mme Gosse, Mme Paillote,

M. Berthiaux, Hamard, Bonnier, Chanfreau.

M. H. Hamard, Hamard, Bonnier, Mme Henruf, M. Laviat

Peninon, Mme Gosse

M. H. Vincent, Penelaud, L. Roux, Mme Paillote.

Il est procédé au vote à bulletins secret.

Ont obtenu : M. H. Favre 21

Le Févre 21

M. H. Van 1

M. Berthiaux 1

Mme Paris 21

Mme Gosse 21

M. H. Henruf 1

M. H. Favre et Le Févre, Mmes Gosse et Paris seront proposées à M. le Préfet.

*Favre*

*L. Févre*

*M. Van*

*Perrier*

*Gosse*

*H. Henruf*

*D. Paillote*

*Oliver*

*Chanfreau*

*P. Laviat*

*J. Dibet*

*J. Favre*

*J. Gosse*

*Moreau*

*Hamard*

*J. Hamard*

*L. Legros*

*Bonnier*

*Penelaud*

*J. Peninon*

*T. Vincent*

# Séance du 30 Juin 1945

Le trente juillet neuf cent quarante cinq, à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire, Bertiaux, Le Ferre, ad. points, Mon, Flave, Puveland, Martin, Hamard, Chaufréau, Peninon, Mme Henry, M. Marchand, Bonnier, Clément, Moreau Le Roux Marcel, Mme Paris, M. Debet, Mme Paillot, M. Gosse M. Vincent. Excuses : M. M. Segros et Lauriat.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Debet, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Le conseil donne acte à Monsieur le Maire de la correspondance dont il vient de donner lecture.

Lettre Brizard, ancien cantonnier prisonnier de guerre, remerciant la commune pour son brevet du prisonnier.

Lettre Société lyonnaise des Eaux pour remplacement d'un moteur au puits artésien, renvoyée à la commission de l'eau.

comme suite à la demande de bourse du jeune Houtteau Guy, le conseil alloue à l'unanimité une somme annuelle de 200 francs et donne un avis favorable à la demande de Bourse nationale.

Lettre de la Société du gaz du 15 Mai 1945, indiquant que le tarif est de 4.40 le mètre, et que la situation des heures d'ouverture ne peut être améliorée actuellement, vu la faible quantité de charbon allumée.

Comme suite à la lettre de la direction des contributions directes du 28 Mai 1945, le conseil propose les contribuables suivants, pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

M. Chartier, cultivateur, rue de Montlhéry à Orsay.

M. Guillemand " fond du Guichet

M. Picard " 115 rue de Versailles.

M. Racaud " rue du pont de pierre

M. Klein " 88 rue de Versailles

M. Vénot " 99 rue de Versailles

M. Bertrand Emile, propriétaire, 38 rue de Versailles

M. Vautz, propriétaire forestier, rue de Montlhéry

M. Gault' Jules, commerçant, 1 Rue de Versailles.

Mme Gosse, commerçante, rue du Rond Point.

M. Hamard, marchand ferrant, 31 rue de Montlhéry.

M. Le Ferre Charles, artisan maçon, 19 rue de Montlhéry.

M. Lambertie, conseiller référendaire, rue du Général Decheune

M. Puveland, employé ministère, 17 Rue de Versailles.

M. Bonnier J. Baptiste, Ch. de Corbeville à Orsay.

## Demande Bourse Houtteau

## Prix du Gaz

## Commission des impôts directs

- M. Vincent Auguste, imprimeur, av. de la Côte d'Or  
 M. Maichand Henri, menuisier, avenue des Fauvettes.  
 M. Courtin Félix, rentier, rue des Sources.  
 M. Cadot Louis, propriétaire, 9<sup>e</sup> rue Bourguignon.  
 M. Bignon Gabriel, propriétaire, 7<sup>e</sup> rue de Versailles.  
 M. Baumam Paul, agriculteur à St Jean de Beauregard.  
 M. Lambert, agriculteur à Palaiseau.  
 M. Laureau " à Laclay.  
 M. Lumière " " St Jean de Beauregard

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Marnat, concernant l'assurance de la commune. Renvoyée à la commission des finances.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Cotret et autres propriétaires de la cour commune 8 rue de Lozère, qui déclarent ne pouvoir participer aux frais de canalisation eau. Le conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 francs à ces propriétaires et leur demande de faire un effort pour les reste.

M. le Maire donne lecture d'une lettre des pompes funèbres Générales indiquant que le Bulletin Officiel des Services des Pompes du 25 Mai 1945, publie un arrêté de M. le ministre de l'Economie Nationale en date du 22 Mai 1945, suscitant une hausse de 200% à celle de 115% actuellement appliquée sur le prix des cercueils. Le conseil décide d'entériner cette décision.

Lettre du 8 juin informant M. le Maire que le Sud. Lumière doit remettre un devis de remise en état du réseau d'éclairage public.

Le conseil vote un crédit de 600 francs à prendre sur les dépenses imprévues pour l'achat de 100 brochures à 6 francs, relatant les Journées d'insurrection Nationale.

Lettre de M. Jolly, rue de Chateaupont à Orsay, demandant le remboursement d'une concession trentenaire remplacée par une concession perpétuelle.

Le conseil décide de rembourser à M. Jolly les amios restant à courir sur cette concession, soit 25 ans, représentant 810 francs dont 270 francs pour le Bureau de Bienfaisance et 540 francs pour la commune.

Lettre du 23 Juin 1945, de M. le préfet, rendant compte des améliorations apportées au service des tramways, depuis le 20 Mai.

Lettre demandant à la commune de souscrire à l'achat de vignettes au profit de la maison de l'Enfant du Pâté. Le conseil est d'avis de demander l'envoi d'un certain nombre de vignettes qui seront vendues dans la commune.

Lettres remerciant le conseil pour la réfection partielle de la Rue Bassuet et demandant l'établissement de bornes fontaines au coin de la rue Bassuet et des rues Racine et Lamartine, ainsi que la réfection de la rue Lamartine. Ces questions sont renvoyées à la commission des chemins et travaux.

M. Le Ferre fait connaître que l'ingénieur vicinal doit envoyer un projet de réfection de la Passerelle.

Le conseil approuve les dépenses suivantes :

3.000 francs pour l'achat d'isolants pour les élections.

### Lettre Marnat - Assurances

### Demande Cotret et autres canalisation eau

### Prix des cercueils

30. 6	15
6 juillet	15

### Eclairage public

### Édition F. F. L.

### Remboursement d'une concession trentenaire

2 juillet	15
6 juillet	15

### Exploitation Métropolitain

### Association Nationale des Sécuristes du Nazisme

### Allocations Syndicales

### Autourées "Petit Chêne Sol" et "La Prairie"

### Dépenses diverses

30 juillet HJ  
10 juillet HJ  
Cassier de la Caisse  
d'Epargne

Rémunération des Agents  
Auxiliaires

2 juillet HJ  
5 juillet HJ

1.150<sup>f</sup> pour location d'une machine à écrire pendant 23 mois, crédits à prendre sur les frais de bureau de la Mairie.

Le conseil approuve la nomination de M. Charel, comme Cassier de la Caisse d'Epargne de Versailles en remplacement de M. Lefèvre, décédé, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1945.

Suivant les instructions préfectorales du 24 Mai 1945, le conseil établit aussi l'échelle des traitements des employés auxiliaires à partir du 1<sup>er</sup> Mars 1945.

échelons	aux. de bureau	aux. de service
1°	37.000	36.000
2°	39.000	37.000
3°	41.000	38.000
4°	43.000	39.000
5°	46.000	40.000
6°	49.000	41.000
7°	52.000	42.000

Le conseil décide que les employés auxiliaires auront droit à l'indemnité de résidence familiale de traitement et au Code de la Famille.

Les dispositions concernant les employés auxiliaires sont celles du décret du 22 Mai 1945.

Suivant les instructions préfectorales du 24 Mai 1945, le conseil établit aussi l'échelle de traitement des employés titulaires à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1945.

Emplois	1 <sup>er</sup> cl	2 <sup>nd</sup> cl	3 <sup>rd</sup> cl	4 <sup>th</sup> cl	5 <sup>th</sup> cl	6 <sup>th</sup> cl	7 <sup>th</sup> cl	8 <sup>th</sup> cl
Secrétaire de Mairie		61.000	50.100	46.800	43.300	39.600	36.000	32.000
Dactylo	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000	
Conierge	36.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000	
Appariteur	36.000	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	54.000	
F. de Service	30.000	31.500	33.000	34.500	36.000	37.500	39.000	
Garde cimetière	36.000	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	54.000	
Chef Cantonnier	39.000	42.000	45.000	48.000	51.000	55.500	60.000	
Cantonnier	36.000	37.500	39.000	40.500	42.000	43.500	45.000	

C'est à dire l'échelle de traitement auquel le 1<sup>er</sup> Janvier 1945, affecté du coefficient 3.

Nombre d'habitants au recensement de 1936 = 4.099.

Les employés titulaires ont droit à l'indemnité de résidence familiale et au supplément familial de traitement.

Le conseil désigne M. Farre pour faire partie de la commission administrative de révision des listes électorales et Mme Paris et M. Marchand pour la commission municipale des réclamations.

M. le Maire donne lecture d'un arrêté de M. le préfet de Seine-et-Oise, en date du 11 Avril 1945, autorisant la Société Lyonnaise des Eaux à majorer le prix de vente de l'eau de 1<sup>r</sup> 87 francs par m<sup>3</sup> à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1945.

Revision des listes  
électorales

Envoyez le

Prise de l'eau

sous réserve des clauses contractuelles.

suivant les instructions de la circulaire préfectorale du 28 Mai 1945, le conseil désigne M. Lefèvre, Bertaux, Mme Henry, Mme Paris, M. M. Clément, Marchand et Barnier pour faire partie du comité de la Caisse des Ecoles.

M. le Maire donne lecture des instructions préfectorales du 18 Juin 1945, demandant au conseil d'instituer des taxes locales pour l'équilibre du budget de 1945, il explique à l'assemblée qu'en établissant ce budget le conseil avait voté 871 centimes pour une flottance de revenus, et que ce nombre a été ramené à 710 par M. le préfet.

Le conseil est d'accord de demander le rétablissement des 710 centimes et envoie à la commission des finances l'étude des nouvelles taxes locales devant combler notamment le déficit causé par l'augmentation des salaires des employés communau.

Suivant la décision prise le 18 Mai 1945 lors de l'élection du Maire et des adjoints, M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un 3<sup>e</sup> adjoint.

Le vote à bulletins secrets donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 21

Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	<u>21</u>

ont obtenu : M. Mon 16 voix - M. Favre : 1 - M. Moreau 2 - Mme Henry 1 - Mme Golle - 1.

M. Mon ayant obtenu la majorité des suffrages est élu au 1<sup>er</sup> tour, 3<sup>e</sup> adjoint de la commune.

à la demande de M. Bertaux, le conseil vote un crédit de 1.000 francs pour les fêtes de l'école Maternelle.

M. Le Feuvre, 2<sup>e</sup> adjoint est chargé de la direction des cantonniers.

à la demande de Mme Henry les commissions seront élargies et les réunions seront publiques.

Il sera demandé aux commerçants d'ouvrir à 8 heures.

M. Villet demande que le conseil étudie les demandes faites lors des permanences du dimanche.

Il indique que M. Jarrouse ayant donné l'ordre à M. Loriot de ne livrer que du papier aux papemiers de quinze rafraîchis.

Le conseil décide de faire étudier la question par la commission du ramassage qui se réunira le Vendredi 6 Juillet à 21 heures.

M. Le Feuvre indique que l'ingénieur vicinal, doit faire le nécessaire prochainement pour l'avenue St Laurent et les autres voies suivront suivant les mesures du possible.

M. Bertaux remercie M. Puvelard et Clément d'avoir amené la troupe des Assurances Sociales pour le concert de la Rosière.

M. Mon demande que l'entrepreneur soit rappelé à l'ordre en ce qui

comité de la Caisse des  
Ecoles  
11 Juillet : H  
équilibre du budget

l'avez fa  
Reçu le

élection du 3<sup>e</sup> adjoint

Prix Ecole Maternelle

Cantonniers  
chaussures et textiles

Ouverture des commerces

Régaudronnage des routes

Fête de la Rosière

Enterrer des ordures